



# CP - BBW

## Comité Provincial de Bruxelles et du Brabant Wallon



### P.V. DE L'ASSEMBLEE STATUTAIRE PROVINCIALE DU 19 MAI 2017

#### 1. Vérification des mandats et établissement du nombre de votants

Au total des voix: sont possibles: 105 voix administratives et 473 voix sportives.  
53 voix minimum seront nécessaires pour les votes administratifs et 237 voix pour les votes sportifs.

#### 2. Approbation du P.V. de l'Assemblée Générale Sportive de septembre 2016

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Sportive de septembre 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés, sans remarque.

#### 3. Allocution du président

Jean-Michel souhaite la bienvenue aux clubs et remercie notre hôte le CTT Arc en Ciel. L'assemblée fait 1 minute de silence à la mémoire de nos disparus et malheureusement la liste est longue. Jean-Michel souhaite également que cette assemblée se déroule de manière cordiale et conviviale. Notre nouveau partenaire pour les 4 saisons à venir sera la firme Shop-Ping ([www.shop-ping.be](http://www.shop-ping.be)). Mr Pierre Marc Bureau prend quelques instants la parole pour présenter son offre. Avant de passer la parole à la secrétaire, Jean-Michel remercie Denis pour ses 8 années au sein du CP et René pour ses 22 années. Des cadeaux sont remis à chacun. Ensuite, Jean-Michel évoque l'importance des élections de ce soir où il faudra remplacer ces deux personnes indispensables. Il sera également proposé que les mandats qui seront attribués ce soir soient de 5 ans au lieu de 1 an (les mandats au sein de l'AFTT ayant été prolongés d'une année) ceci afin d'éviter de revoter la saison prochaine et aussi pour permettre aux nouveaux élus de faire leurs preuves. Jean-Michel évoque également la situation au sein de l'AFTT, le secrétaire général ayant démissionné, c'est Yves Douin qui est provisoirement nommé à ce poste dans l'attente de la désignation d'un nouveau SG.

Pour terminer, le Président signale que le Logis Auderghem est vainqueur de la coupe de Belgique et sera probablement champion de Belgique en super ce qui est un honneur pour notre province. La fusion entre les clubs de l'Alpa et de Woluwé a été officialisée.

#### 4. Rapport de la secrétaire

Nathalie nous explique que la saison a été assez calme dans son ensemble et donc il n'y a pas grand-chose à se mettre «sous la dent». Elle remercie ensuite Denis Godfrin pour sa franche collaboration et aussi pour son amitié. Ensuite, elle remercie René Denis pour ses nombreuses années passées au CP aussi bien dans les bons que les mauvais moments. Merci René pour ta droiture, ton dévouement, ta gentillesse mais surtout pour ton amitié sans faille.

Elle remercie également les autres membres du CP pour leur investissement de chaque jour.  
Elle termine par souhaiter à chacun de bonnes vacances.

#### Présidence

Jean-Michel Mureau – sentier de la Vieille Ferme de Cambrai 6  
B – 1420 Braine-l'Alleud  
GSM: 0499 / 180.388  
email: [jm.mureau@gmail.com](mailto:jm.mureau@gmail.com)

F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW



#### Secrétariat

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7  
B – 1090 Bruxelles  
GSM: 0477 / 35.83.46  
email: [nathalie.alexander@skynet.be](mailto:nathalie.alexander@skynet.be)

## 5. Rapport du trésorier

René nous présente la situation budgétaire arrêtée au 12/05/2017.

Explication du code 21, imputé directement au joueur et plus au club.

Nous devrions encore recevoir 12.000€ de l'AFTT et 2.000€ de subside, par contre il faudra déduire ±11.000€ (commissions, frais CP et amortissements). Le bilan devrait être, sauf catastrophe, d'un boni de l'ordre de 1.500€.

Ensuite, René prend la parole pour son discours de clôture au niveau purement financier, sur 22 ans le solde des comptes était de 2500€ et est aujourd'hui de presque 35.000€. Bas de laine qui sera le bienvenu pour les années futures qui s'annoncent difficiles en raison des coupes importantes dans les subsides pour le sport. Il remercie ensuite les clubs qui ont amélioré au cours de ses années leur gestion mais aussi pour les contacts amicaux et en particulier les 3 clubs où il a été affilié (Ottignies, Logis et Set Jet Fleur Bleue). Il remercie ensuite Pascal Semal pour son aide précieuse et indéfectible pour la clôture de chaque saison et les membres du CP. Il a également une pensée pour ceux qui nous ont quitté (en particulier: Marcel Colette, Jean Girardo, Maurice Lefèvre, Louis Van Gelder, Jean-Pierre Bokken, Jean-Claude Pillet) et qui ont tous œuvrés pour notre province. La relève sera assurée par Bernard Duhaut qui poursuit son écolage pour être prêt dès le début de la saison prochaine.

Pour terminer, il demande à l'assemblée de faire une entière confiance aux membres du CP, au président et à la secrétaire qui défendent bec et ongle notre province au niveau de l'AFTT et de la FRBTT, aux arbitres qui ont une tâche difficile et toutes les commissions qui travaillent sans relâche.

Il souhaite une longue vie à notre province et d'excellents résultats dans les années futures.

## 6. Rapport des commissions

### Commission d'arbitrage

- Philippe remercie l'ensemble du corps arbitral pour le travail souvent ingrat et peu reconnu.
- Didier Tourneur est en passe de devenir Blue Badge, ce qui est la plus haute distinction au niveau de l'arbitrage.
- La règle d'obligation d'avoir un arbitre lorsqu'un club a 50 affiliés est maintenue car le nombre d'arbitres est toujours insuffisant alors que le nombre de compétitions ne diminue pas.
- Des changements seront faits au niveau du comité de la CPAB
- Il demande l'indulgence de chacun pour les «erreurs» que les arbitres, comme tout être humain, seraient susceptibles de commettre.
- La commission d'arbitrage a également procédé à l'homologation des salles où les remarques les plus fréquentes sont des problèmes d'éclairage.

## 7. Interpellations

Pour rappel, pour introduire une demande de modification aux R.S., il faut faire le relevé des articles à modifier. Ensuite, si la modification est acceptée lors de l'AGP il faut alors présenter celle-ci au niveau de l'AFTT et ensuite éventuellement à la FRBTT pour vote avant que la modification ne soit officielle.

---

### **Présidence**

Jean-Michel Mureau – sentier de la Vieille Ferme de Cambrai 6  
B – 1420 Braine-l'Alleud  
GSM: 0499 / 180.388  
email: jm.mureau@gmail.com

**F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW**



### **Secrétariat**

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7  
B – 1090 Bruxelles  
GSM: 0477 / 35.83.46  
email: nathalie.alexander@skynet.be

## INTERPELLATIONS DU LOGIS AUDERGHEN

### 1. CHANGEMENT DE CLASSEMENT MI-SAISON

Actuellement, ces décisions sont aléatoires et certains joueurs et/ou joueuses qui devraient changer de classement restent à leur classement actuel. Le joueur montant contre son gré ne se voit proposer aucun recours contre la décision de la commission de classement et se retrouve souvent pénalisé car il est compliqué de l'intégrer dans une autre équipe à mi saison. De plus, à une époque où il est de plus en plus compliqué de "fidéliser" les joueurs, on oblige le joueur montant contre son gré à lâcher son équipe à mi-parcours.

Le Logis Auderghem souhaite que des critères objectifs soient appliqués pour tous les joueurs et joueuses concernés par un éventuel changement.

Ces règles seraient rendues publiques en début de saison et appliquées à tous les concernés.

#### **Position du CP:**

Les décisions prises ne sont en rien aléatoires et des critères objectifs sont d'application.

Les NC, E et D6/D4 ne voient leur classement modifié que si une montée de 3 classements minimums à mi saison est détectée. A partir du classement D2, il faut une montée de 2 classements minimum pour changer de classement à mi saison.

Le CP a pris la décision que tous les jeunes joueurs (jusqu'à 17-21) ne sont pas concernés par ces définitions.

Les règlements sportifs actuels sont très clairs à ce sujet et disent que:

Art. B.2.2: Un joueur N.C. ou venant d'une autre Fédération peut être classé à tout moment de la saison, dès que ses résultats le justifient.

Art. B.2.3:

§1 Jusqu'au 31 décembre de la saison en cours, le (la) comité (cellule) compétent(e) peut, lorsque les résultats le justifient, reclasser tout joueur classé dans le sens de la montée.

§2 En cas de reclassement en cours d'interclubs, l'écart entre l'ancien et le nouveau classement doit être au minimum de 2 classements (série/indice).

§3. Les joueurs provenant de fédérations de tennis de table autres que l'AFTT se verront attribuer un classement dès leur affiliation (par le (la) comité (cellule) compétent(e)). S'il apparaît des discordances manifestes entre les résultats de tels joueurs et le classement initialement attribué, le (la) comité (cellule) compétent(e) pourra modifier le classement en cours de saison.

*Si le règlement actuel ne convient pas à certains, il y a lieu d'introduire une demande de modification des RS en bonne et due forme, suivant les prescrits à respecter.*

### **PAS DE VOTE SUR CETTE PROPOSITION**

**Malgré la clarté des textes, ceux-ci seront néanmoins publiés à la demande du Logis.**

### 2. WILD CARD

Lors des tournois organisés par les clubs BBW, fournir une "wild card" au joueur ou joueuse ayant remporté au moins deux fois sa série de classement.

Cela permettrait que ce joueur ou cette joueuse puisse ne pas jouer dans sa catégorie mais bien jusqu'à deux séries supérieures à celles de son classement. Il affronterait ainsi des joueurs plus forts et continuerait à progresser. Tout cela sans "embêter" les affiliés de sa catégorie actuelle.

---

#### **Présidence**

Jean-Michel Mureau – sentier de la Vieille Ferme de Cambrai 6  
B – 1420 Braine-l'Alleud  
GSM: 0499 / 180.388  
email: jm.mureau@gmail.com

**F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW**



#### **Secrétariat**

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7  
B – 1090 Bruxelles  
GSM: 0477 / 35.83.46  
email: nathalie.alexander@skynet.be

### **Position du CP:**

Les règlements sportifs en vigueur précisent que:

Art. E.14.4

Le joueur senior: doit s'inscrire dans la série de son classement; en plus, il peut s'inscrire dans une seconde série à choisir parmi: • la série immédiatement supérieure à celle de son classement; • une série spéciale éventuelle correspondant à son classement; • une série éventuelle de doubles.

Art. E.14.5

Le joueur de catégorie d'âge peut s'inscrire dans deux séries au maximum, c'est-à-dire: • s'il a choisi comme série obligatoire celle de sa catégorie d'âge, il peut en plus s'inscrire dans la série de son classement; • s'il a choisi comme série obligatoire la série de son classement, voir alors l'article Art. E.14.4.§2.

Art. E.14.6

Les Préminimes, Minimes et Cadets, Juniors (filles et garçons) encore non classés, sont autorisés à s'inscrire dans deux séries d'âge soit: • un Préminime non classé: en Préminimes et en Minimes; • un Minime non classé: en Minimes et en Cadets; • un Cadet non classé: en Cadets et en Juniors; • un Junior non classé: en Juniors et en Jeunes -21.

Art. E.14.7

En aucun cas le joueur ne peut s'inscrire dans une série supérieure à son classement s'il n'est pas inscrit dans la série de son propre classement.

Les règlements sportifs doivent donc être appliqués et il n'y a pas de possibilité d'attribution de wild card qui soit prévue. Si le joueur désire jouer un tournoi / critérium dans une série supérieur à son niveau sans disputer celle de son classement, il peut introduire une demande de modification de classement suivant l'article B.2.3.§1.

*Si le règlement actuel ne convient pas à certains, il y a lieu d'introduire une demande de modification des RS en bonne et due forme, suivant les prescrits à respecter.*

## **PAS DE VOTE SUR CETTE PROPOSITION**

---

### **3. CREATION UNE DIVISION INTERCLUB "RECREATIF"**

On constate que beaucoup de jeunes joueurs se découragent en division 6 car l'écart de niveau est trop important avec des joueurs plus chevronnés.

A l'instar de l'interclub découverte qui débute à mi saison, nous demandons de créer deux nouvelles séries (à appeler récréatif ou division 7 ou autre nom) afin de permettre aux jeunes nouveaux inscrits en septembre ou avant (donc uniquement NC et E6 montés grâce à l'interclub découverte et/ou compétitions jeunes) de jouer en compétition et de prendre ainsi de l'expérience. Cette compétition serait réservée aux jeunes de moins de 12 ans (poussin, préminime et minime) pour l'une et pour l'autre de 13 à 17 ans (cadets, juniors) et seraient deux divisions mixtes (filles et garçons). Il est évident qu'aucune équipe ne monterait dans une série existante.

Ceci EN PLUS de la division Jeunes créée par le comité pour cette saison.

### **Position du CP:**

L'interclubs découverte mis en place par le CP répond déjà en partie aux demandes formulées par le Logis.

---

#### **Présidence**

Jean-Michel Mureau – sentier de la Vieille Ferme de Cambrai 6  
B – 1420 Braine-l'Alleud  
GSM: 0499 / 180.388  
email: jm.mureau@gmail.com

**F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW**



#### **Secrétariat**

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7  
B – 1090 Bruxelles  
GSM: 0477 / 35.83.46  
email: nathalie.alexander@skynet.be

Le gros risque de cette création de séries additionnelles et de restreindre encore le nombre d'équipes de l'interclubs seniors, déjà pauvre actuellement et rendant la confection du calendrier de plus en plus problématique.

Créer un championnat parallèle est certes louable MAIS il faut le faire dans l'optique de rencontrer des adversaires ! et pas dans une logique de club de 250 membres désirant faire tourner son effectif.

#### **PAS DE VOTE SUR CETTE PROPOSITION**

---

#### **4. En interclubs jeunes existants, ajouter les équipes de filles dans la compétition garçons si les filles n'ont aucun match à jouer.**

Elles garderaient leur titres en filles mais pourraient ainsi jouer (important pour tous les jeunes)

##### **Position du CP:**

Ce qui est proposé se fait déjà, nous ne comprenons donc pas la demande. Les filles ne jouant pas peuvent jouer en garçons. (ex RSJFB cette saison qui a joué en cadettes avec leur classement messieurs).

#### **PAS DE VOTE SUR CETTE PROPOSITION**

---

#### **5. Le CPBBW ne peut de sa propre initiative compléter une série d'une division incomplète par une équipe inscrite dans une division inférieure.**

Pour pouvoir compléter une division, le CPBBW doit avoir l'accord préalable du club concerné dans tous les cas de figure.

Motivation: cette demande vise surtout les équipes inscrites en division 6 Messieurs; en division 6, on inscrit notamment des équipes composées de joueurs débutants ou faibles (par exemple joueuses ou joueurs âgés sans espoirs de grands progrès), classés NC ou E6 qui ont comme seul souhait de jouer des matchs équilibrés. Ces joueurs souhaitent rencontrer des adversaires de leur niveau. En les obligeant de jouer en division 5 ils rencontreront des adversaires beaucoup trop forts pour eux et on court le risque de les voir abandonner la compétition et le tennis de table. Avoir des séries complètes en division 5 ne doit pas être une obligation.

##### **Position du CP:**

Les règlements sportifs actuels sont très clairs à ce sujet et disent que:

Art. C.20.1.04. Places disponibles: Si une place devient disponible dans une division, cette place sera attribuée à l'équipe qui, dans la division immédiatement inférieure, s'est classée à la première place non encore attributive de montée. Cette procédure sera répétée jusqu'à épuisement de toutes les places vacantes.

Art. C.20.1.05. Montants supplémentaires: Les montants supplémentaires sont désignés à l'issue d'un tour final disputé entre les équipes classées en ordre utile.

Art. C.20.3.01. Une équipe qui doit monter [...] ne peut refuser de monter.

Il n'est donc nullement besoin de demander l'accord d'un club pour monter de division si on se trouve en ordre utile car les séries doivent être complétées avant le début du championnat, c'est réglementaire !

*Si le règlement actuel ne convient pas à certains, il y a lieu d'introduire une demande de modification des RS en bonne et due forme, suivant les prescrits à respecter.*

## **PAS DE VOTE SUR CETTE PROPOSITION**

---

### **Interpellation de Limal Wavre**

Dans le but entre autres de redynamiser l'interclub dames dans notre Province, une série de mesures ont été prises depuis la saison 2015/2016.

Pour la saison 2016/2017 le CP BBW a essayé de (re)motiver une série de jeunes en créant une division 6 «jeunes» en interclub messieurs. Cette mesure a permis de créer une ambiance entre les jeunes du club tout en ayant comme challenge de viser une bonne place au classement: cette expérience très positive devrait être poursuivie la saison prochaine, en espérant qu'un plus grand nombre de clubs y participe afin de pouvoir créer au moins 2 séries.

Pour que des jeunes filles (maximum cadettes) puissent jouer dans cette division 6 «jeunes», celles-ci doivent soit jouer en dames la même semaine (qui est souvent le même horaire), soit être en dérogation. On remarque que généralement les clubs sont réticents à intégrer des jeunes filles dans ce système de dérogation, le risque d'arrêt et de manque de présence régulière en interclubs étant évident. Cela a pour conséquence que peu de jeunes filles puissent participer à l'interclub. Aussi il n'est nullement motivant pour une toute jeune de se retrouver dans une équipe avec 2 dames bien plus âgées.

Notre club propose donc modifier un point du règlement en ajoutant une nouvelle dérogation: «Une jeune dame (max. cadette), qui participe à l'interclub messieurs div 6 jeunes, ne devra pas nécessairement participer la même semaine à l'interclub dames même si celle-ci ne figure pas dans les 4 joueuses «libres».

### **Position du CP:**

Le règlement en vigueur a été mis en application en 2015-2016 et prévoit une mise en œuvre jusqu'en 2018-2019, il n'est donc pas question de revoir les règles en cours de processus.

De plus, il est envisagé de ne plus donner aucune dérogation à terme.

Le règlement mis en place a pour objectif de forcer les clubs au recrutement pour justement inscrire des équipes dans le championnat dames. Or, avec cette proposition, les clubs proposent une solution pour aller à l'encontre de l'esprit du règlement mis en place.

## **PAS DE VOTE SUR CETTE PROPOSITION**

---

#### **Présidence**

Jean-Michel Mureau – sentier de la Vieille Ferme de Cambrai 6  
B – 1420 Braine-l'Alleud  
GSM: 0499 / 180.388  
email: jm.mureau@gmail.com

**F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW**



#### **Secrétariat**

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7  
B – 1090 Bruxelles  
GSM: 0477 / 35.83.46  
email: nathalie.alexander@skynet.be

## **Demandes reçues hors délai et donc irrecevables – pas de mise au vote:**

### **Proposition du CTT Puma Rixensart:** modification du règlement provincial du championnat Dames

Nous proposons de revenir à une réglementation simple, compréhensible qui ne pénalise pas certaines "Dames", tout en gardant la contrainte de limiter le nombre de "Dames" sur la liste "Hommes" pour inciter à inscrire des équipes "Dames". Ceci se traduit par:

- La suppression des articles obligeant les Dames à être alignées en "Dames" pour pouvoir jouer en "Hommes" la même semaine, et donc la suppression de la liste des "exceptions nominatives".

#### **Argumentaire:**

- Nous ne voyons absolument pas ce que cette obligation apporte comme élément positif pour favoriser l'inscription d'équipes Dames.
- Par contre, cela pénalise les dames qui ne font pas partie des "4 exceptions". S'il y a des trous dans les sélections hommes et que les dames sont disponibles, une dame non reprise dans les "exceptions" se voit interdite de jouer. Quel est le côté positif ? Et d'autre part, cela forcerait une dame qui joue en dames à jouer un deuxième interclub sur le même week-end, alors que cela ne l'arrange pas nécessairement. On mécontente deux dames et on se prive de pouvoir éventuellement aligner une équipe complète en hommes.
- Pour un club de petite taille ou de taille moyenne dont toutes les équipes jouent ensemble à domicile, ce point de règlement interdit de fait qu'une dame puisse jouer une même semaine en dames et en hommes.
- Revenir à l'ancien texte qui ne réglemente que le nombre de Dames sur la liste Hommes :

5 dames maxi sur la liste de force hommes, si pas d'équipe Dames

10 dames maxi si une équipe Dames

15 dames maxi si deux équipes Dames

et ainsi de suite

#### **Argumentaire:**

- Garder un critère permet de contraindre l'inscription d'équipes Dames, mais passer à 5 dames pour forcer une équipe Dames

Exemple pour notre club : nous avons 4 dames inscrites cette année : 1C0 (C6 hommes), qui ne veut pas jouer en Dames et qui est la seule de ce niveau et 3 autres dames de classement D2-D4-D6. Pour faire tourner une équipe dames, nous pensons qu'il faut un effectif de 5 joueuses (congé, examens, absences diverses), donc, actuellement, si une dame entre D0 et NC veut s'inscrire chez nous pour jouer en compétition, nous lui conseillons d'aller dans un autre club.

- Tous les autres articles (obligation de jouer en dames pour pouvoir jouer en hommes) ne poussent pas à l'inscription d'équipe Dames mais amènent de la frustration et de la complexité inutile.
- Simplicité, clarté

### **Position du CP:**

Voir l'interpellation de Limal Wavre et l'argumentaire développé par le CP.

---

#### **Présidence**

Jean-Michel Mureau – sentier de la Vieille Ferme de Cambrai 6  
B – 1420 Braine-l'Alleud  
GSM: 0499 / 180.388  
email: jm.mureau@gmail.com

**F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW**



#### **Secrétariat**

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7  
B – 1090 Bruxelles  
GSM: 0477 / 35.83.46  
email: nathalie.alexander@skynet.be



**Proposition du CTT Braine-l'Alleud:** modification du règlement provincial pour les barrages – Tours finals en fin de saison (Section 37 – art 224 à 233 des Règlements Sportifs de l'Aile Francophone)

Nous proposons de revenir à une réglementation plus simple et compréhensive pour tous, tout en gardant le caractère plus «équitable» voulu par le CP au travers du projet initial instauré il y a 2 ans. Cela se traduirait par:

- Revenir au règlement initial qui prévoit de ne prendre en compte que les 4 joueurs ayant été alignés le plus souvent dans une même équipe tout au long de la saison écoulée MAIS en gardant le principe du nom du joueur et pas de son classement.
- Par contre, permettre le remplacement de chacun des 4 joueurs initiaux par n'importe quel autre joueur du club moins bien classé que lui.
- Ne pas tenir compte, dans le calcul des prestations au sein d'une même équipe, des joueurs WO et joueurs membres d'une équipe qui aurait déclaré forfait.

Argumentaire:

- Il est beaucoup plus équitable pour TOUS les clubs de ne tenir compte que des 4 joueurs qui ont le plus joué dans une même équipe ceci afin d'éviter que des joueurs qui n'auraient joué que 3 ou 4 fois dans cette équipe puissent entrer en ligne de compte...
- Par contre, pouvoir remplacer n'importe lequel des 4 joueurs par un joueur moins bien classé permet malgré tout à une équipe de pouvoir défendre ses chances lors du tour final et de ne pas vendanger les efforts de toute une saison si un ou plusieurs joueurs titulaires devaient être absents pour raisons professionnelles ou familiales et/ou pour cause de blessure !
- Dans ce calcul du nombre de prestations d'un joueur dans une équipe au cours d'une même saison, ne pas tenir compte des WO et/ou des noms mis dans équipe déclarée forfait permet de ne pas augmenter artificiellement ce nombre de prestations et donc de ne pas fausser cette liste de 4 noms et donc par extension d'être encore plus «équitable» ... (Bien entendu, l'équipe qui subirait un forfait pourrait, elle, comptabiliser les prestations de ses joueurs puisqu'elle n'y est pour rien si l'adversaire a déclaré forfait)

### **Position du CP:**

La procédure émise par le CP il y a 2 ans a été longuement étudiée. Le système actuellement en place est plus équitable que celui proposé par Braine-l'Alleud, preuve en est que le nombre de forfaits est en diminution et que la majorité des clubs se montre satisfaite par cette approche.

---

### **Propositions reçues de l'Alpa:**

**6 provinciale jeunes:** Nous proposons de pouvoir aligner jusqu' 1 junior maximum dans l'équipe afin que celui-ci puisse jouer le rôle de capitaine et qu'il puisse encadrer l'équipe vu le jeune l'âge des joueurs surtout lorsque l'équipe joue à l'extérieur.

### **Position du CP:**

La réglementation actuelle est volontairement restrictive à la catégorie cadets, l'ouvrir aux juniors augmenterait de 3 années la tranche d'âge possible, ce qui ne colle pas avec l'esprit de la mise en place de cette D6 jeunes. Il y a les parents ou d'autres personnes pour jouer le rôle de chauffeur et d'encadrement de l'équipe.

---

---

#### **Présidence**

Jean-Michel Mureau – sentier de la Vieille Ferme de Cambrai 6  
B – 1420 Braine-l'Alleud  
GSM: 0499 / 180.388  
email: jm.mureau@gmail.com

**F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW**



#### **Secrétariat**

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7  
B – 1090 Bruxelles  
GSM: 0477 / 35.83.46  
email: nathalie.alexander@skynet.be



**Vacances de Pâques:** Nous proposons de ne plus jouer la dernière rencontre d'interclub de la saison à Pâques. En effet, les clubs ont du mal à boucler leurs sélections car il s'agit d'une période de vacances où il y a le plus de personnes qui partent en vacances et les clubs se retrouvent dos au mur surtout les clubs qui comptent pas mal de jeunes au sein de leur équipes. Les clubs sont contraints de ne pas pouvoir aligner d'équipe valable ou parfois même devoir déclarer forfait. Cela peut fausser le championnat d'autant plus pour les équipes qui n'ont plus rien à jouer. Nous proposons de soit l'avancer ou de reporter les 2 dernières journées après Pâques pour que les 2 dernières journées se suivent sans interruption. Exemple le 28 avril.

#### **Position du CP:**

Le calendrier est d'une densité énorme et les dates libres sont de plus en plus difficiles à caser, tenant compte de tous les impératifs internationaux, nationaux, régionaux et provinciaux.

Le CP planche sur des solutions à court et moyen terme. Certaines seront déjà décidées lors du prochain séminaire provincial (début juillet 2017) et présentées lors de l'AG de septembre.

---

**Interclubs jeunes:** Lors de la journée finale, nous proposons qu'il n'y ait plus d'élimination directe à partir des 1/4 de finale et de créer un classement pour permettre aux jeunes de jouer un maximum de matches. Les 3 premiers seront récompensés.

Pour faire jouer un maximum les jeunes, nous proposons également de pouvoir remplacer un joueur à tout moment du match en dehors du double.

#### **Position du CP:**

Ceci ne se justifie pas, des problèmes de locaux sont déjà difficiles à régler actuellement.

Le CP est contre car les équipes éliminées immédiatement en journée finale sont issues de qualifications où les joueurs ont disputé au minimum 9 rencontres (3 interclubs). Pour la gestion de l'interclubs et l'encodage qui s'ensuit, il n'est pas envisageable d'autoriser le remplacement à tout moment du match.

---

**Communication cpbbw:** Nous proposons au cp de se doter d'une page Facebook pour avoir également une communication plus rapide entre autre pour les résultats. La page reflètera le ping de la province.

#### **Position du CP:**

Créer une page Facebook implique que quelqu'un s'en occupe et y pose des infos. Le CP considère que le site CPBBW est déjà amplement suffisant et contient toutes les infos nécessaires pour ses affiliés. Trop de types de supports de communication tuent la communication. On ne peut pas faire plus rapide que maintenant pour les résultats, puisqu'ils sont instantanément disponibles à tout le monde dès qu'ils ont été introduits (voir aussi applications mobiles).

## **8. Elections statutaires**

### **8.1 Prolongation des mandats à 5 ans**

	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>BLANC</b>
5 ans	<b>79</b>	<b>24</b>	<b>2</b>

---

#### **Présidence**

Jean-Michel Mureau – sentier de la Vieille Ferme de Cambrai 6  
B – 1420 Braine-l'Alleud  
GSM: 0499 / 180.388  
email: jm.mureau@gmail.com

**F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW**



#### **Secrétariat**

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7  
B – 1090 Bruxelles  
GSM: 0477 / 35.83.46  
email: nathalie.alexander@skynet.be

## **8.2. Membres du CP**

Etaient sortants et rééligibles:

Nathalie Alexander, Bernard Duhaut, Philippe Heraly, Jean-Michel Mureau et Sacha Paulis.

Nouveaux candidats: Michel Bossut et Didier Tourneur

Résultat du vote (voix administratives) sur 105 voix possibles:

NOMS - PRENOMS	OUI	NON	BLANC
ALEXANDER NATHALIE	104	0	1
BOSSUT MICHEL	104	0	1
DUHAUT BERNARD	92	12	1
HERALY PHILIPPE	83	21	1
MUREAU JEAN-MICHEL	103	1	1
PAULIS SACHA	87	17	1
DIDIER TOURNEUR	93	9	3

**Suite à ce vote, les personnes ci-dessus sont élues pour un mandat de cinq ans**

## **8.3. Membres de l'AG de l'A.F.**

Etait sortant: René Denis

Résultat du vote (voix administratives) sur 105 voix possibles:

NOMS - PRENOMS	OUI	NON	BLANC
WAUTHOZ GILLES	98	4	3

**Suite à ce vote, Gilles Wauthoz est élu pour un mandat de un an.**

## **8.4. Candidatures reçues pour intégrer une commission provinciale.**

Les élections ont eu lieu par les membres du CP en fin d'AG, les candidats ci-dessous étaient tous désireux d'intégrer la CPA BBW (sont élus, en vert).

NOMS - PRENOMS	OUI	NON
FLAMAND GERARD	7	0
HERALY PHILIPPE	6	1
MUREAU JEAN-MICHEL	6	1
NUTTIN ALAIN	1	6
TOURNEUR DIDIER	7	0
VANWELKENHUYZEN JEAN-MARIE	1	6
WILLEMS BEATRICE	7	0

## **9. Propositions éventuelles de modifications aux statuts et R.O.I. de l'Aile Francophone**

Néant

### **Présidence**

Jean-Michel Mureau – sentier de la Vieille Ferme de Cambrai 6  
B – 1420 Braine-l'Alleud  
GSM: 0499 / 180.388  
email: jm.mureau@gmail.com

**F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW**



### **Secrétariat**

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7  
B – 1090 Bruxelles  
GSM: 0477 / 35.83.46  
email: nathalie.alexander@skynet.be

## 10. Débats éventuels

Malgré qu'il n'y ait pas eu de votes sur les différentes interpellations, le CP verra comment mettre en œuvre certaines idées.

- La création de 2 interclubs «découverte»
- Voir si les barrages ne peuvent pas se jouer un autre jour que le samedi
- Pour les barrages passer de 6 à 8 joueurs qualifiés
- Voir si les dames qui sont seules dans leur club ne pourraient pas intégrer un autre club (regroupement).
- Interclubs vétérans par «poids» des équipes.

Remarque reçue de Gremlin's: *«nous sommes pour le passage de 6 à 8 joueurs qualifiés par équipe pour les barrages, afin de réduire le nombre de forfaits et d'équipes incomplètes. Par contre, jouer les barrages le vendredi soir au lieu du samedi favoriserait les clubs qui jouent chez eux le vendredi et désavantagerait les clubs qui, comme nous, jouent le samedi à domicile. Le jour de jeu à domicile influençant le recrutement, les premiers ont des joueurs plus souvent disponibles le vendredi et les seconds des joueurs plus souvent disponibles le samedi.»*

### Remise des coupes à nos champions:

En vétérans: SET JET FLEUR BLEUE en Super Dames  
PERWEZ en Super  
BRAINE en division 1  
HAMME MILLE en division 2  
LIMAL WAVRE en division 3  
MONT ST GUIBERT en division 4

## 11. Clôture par le président

Le président clôture la séance en souhaitant à chacun d'excellentes vacances et nous invite à prendre le verre de l'amitié.

RDV à l'A.G. Sportive de septembre *(date à confirmer)*

Nathalie ALEXANDER  
Secrétaire provinciale

---

### Présidence

Jean-Michel Mureau – sentier de la Vieille Ferme de Cambrai 6  
B – 1420 Braine-l'Alleud  
GSM: 0499 / 180.388  
email: jm.mureau@gmail.com

F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW



### Secrétariat

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7  
B – 1090 Bruxelles  
GSM: 0477 / 35.83.46  
email: nathalie.alexander@skynet.be